

*La situation des transports
en Pays de la Loire*

*Les effectifs salariés du secteur
des transports en 2010*



**ANALYSES
ET CONNAISSANCE**

Collection

n° 27



Les collections « Transports » de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La collecte, l'observation et la diffusion des statistiques dans le domaine des transports sont des domaines d'intervention de la DREAL des Pays de la Loire. Cette valorisation s'effectue au travers de deux grandes catégories de publications numériques :

1. Une note de conjoncture trimestrielle

Titre de la collection :

La conjoncture des transports en Pays de la Loire

Contenu : suivi et analyse de l'évolution récente des principaux indicateurs du secteur des transports en Pays de la Loire.

2. Des bilans thématiques annuels

Titre de la collection :

La situation des transports en Pays de la Loire

Contenu : publication apériodique, à double timbre DREAL / O.R.T., analysant les résultats statistiques annuels d'un thème donné du secteur des transports.



Document consultable et téléchargeable sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement à l'adresse suivante : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rapports-thematiques-annuels-sur-a564.html>

Sommaire

Synthèse – En 2010, l’emploi privé du secteur des transports a retrouvé son niveau d’avant-crise	3
1 – L’emploi privé dans l’ensemble du secteur des transports et de l’entreposage	4
1.1 – En 2010, les effectifs salariés privés du secteur des transports et de l’entreposage ont progressé de 1,7 % dans les Pays de la Loire	5
1.2 – L’emploi du secteur des transports est surreprésenté en bordure des villes	6
2 – L’emploi privé dans les principales composantes du secteur	7
2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2010, les effectifs ont affiché une progression record de 5,4 %	9
2.2 – Transports routiers de marchandises : 700 emplois salariés nets ont été créés en 2010 (+ 2,6 %)	10
2.3 – Transports maritimes et fluviaux : à des niveaux très bas, l’emploi salarié a progressé de 13 % l’an passé	11
2.4 – Transports aériens : les Pays de la Loire ne représentent plus que 2 % des effectifs nationaux	12
2.5 – Entreposage, stockage et manutention : l’emploi a reculé de 7 % en 2010	13
2.6 – Services auxiliaires des transports : les effectifs ont fléchi de 1 % l’an passé	14
Annexe statistique – L’emploi salarié privé du secteur des transports par sous-classe de la NAF	15
Annexes méthodologiques	16
La statistique annuelle des établissements affiliés à l’assurance chômage	16
L’emploi salarié privé relevant du champ d’application de l’assurance chômage	19
La nomenclature NAF (révision 2)	19
Le secteur des transports et de l’entreposage et ses principales composantes	20

Avertissement

La présente publication exploite des données mises en ligne par Pôle emploi, portant sur les effectifs salariés des établissements affiliés à l’assurance chômage (cf. méthodologie en pages 16 à 19).

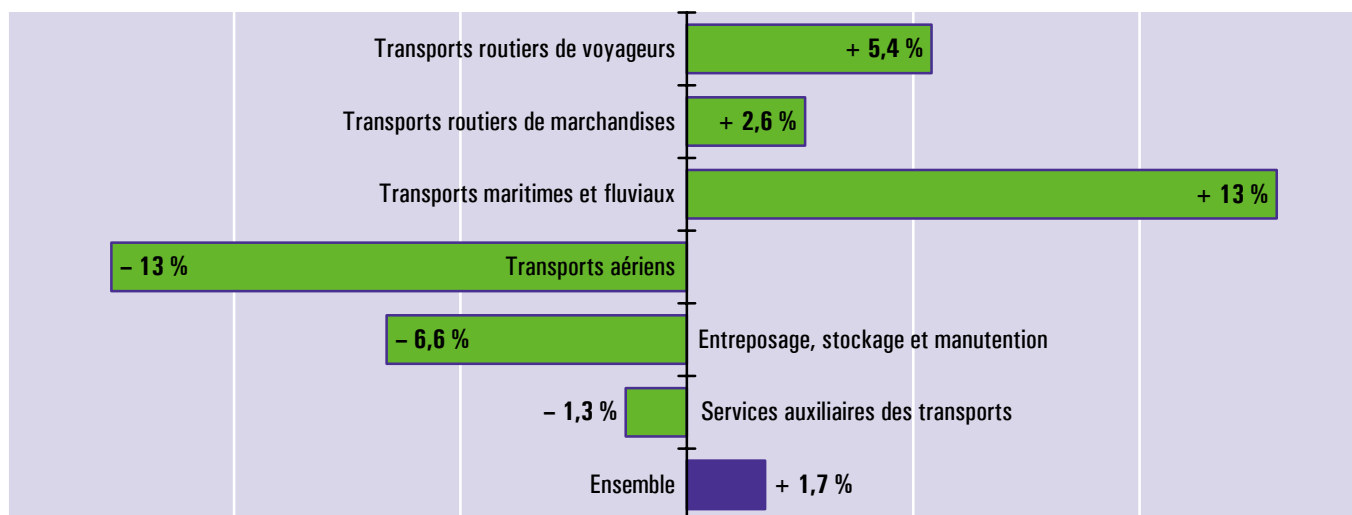
En 2011, contrairement aux années précédentes, Pôle emploi a été dans l’incapacité de diffuser la ventilation par sexe des emplois salariés au 31 décembre de l’année n-1. Selon l’établissement public, des perturbations lors du transfert du recouvrement des cotisations de l’assurance chômage au réseau des Urssaf ont affecté la chaîne de traitement statistique des informations collectées. Les données par sexe n’étant pas fiables pour certaines régions, notamment les Pays de la Loire, Pôle emploi a décidé de ne pas les mettre en ligne, globalement. En septembre 2011, au début de la réalisation de la présente plaquette, l’établissement public n’a pas été en mesure de nous indiquer une date de retour à la normale.

Synthèse – En 2010, l'emploi privé du secteur des transports a retrouvé son niveau d'avant-crise

Dans les Pays de la Loire, 47 500 salariés privés¹ étaient recensés dans le secteur des transports et de l'entreposage au 31 décembre 2010, en hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation, observée également au niveau national (+ 2,0 %), est une conséquence directe de l'amélioration de la situation économique². Elle a permis au secteur des transports de retrouver le niveau d'emploi de 2008. Le rebond observé en 2010 s'est néanmoins inscrit légèrement en deçà de la tendance de long terme, les effectifs régionaux du secteur ayant fortement progressé entre 1993 et 2009 (+ 68 % soit une progression moyenne de 3,3 % par an).

Le mode routier (voyageurs et marchandises confondus) représente, en Pays de la Loire, quatre emplois sur cinq du secteur des transports, une part sensiblement plus élevée qu'en France métropolitaine. Les seuls transports routiers de marchandises emploient 28 700 salariés, soit plus de 7 % des effectifs nationaux. De par la position excentrée du territoire ligérien, les activités logistiques sont en revanche peu présentes dans la région. Ainsi, moins de 3 % de l'emploi salarié français de l'entreposage et de la manutention est localisé dans les Pays de la Loire.

Evolution entre 2009 et 2010 des effectifs salariés
du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Pôle emploi (données au 31 décembre)

En 2010, la reprise économique n'a pas profité à toutes les composantes du secteur des transports et de l'entreposage. Elle a bénéficié en premier lieu aux entreprises de transport routier de marchandises, dont les effectifs salariés ont progressé de 2,6 % l'an passé dans les Pays de la Loire, le redressement de la production industrielle ayant entraîné mécaniquement une augmentation de la demande en services de fret, émanant des chargeurs industriels ou commerciaux.

De la même façon, les effectifs salariés des exploitants de réseaux de transports routiers de voyageurs ont progressé l'an dernier, à un rythme plus élevé que par le passé. Ainsi, entre fin décembre 2009 et fin décembre 2010, l'emploi privé s'est accru en Pays de la Loire de 5,4 % dans les transports collectifs routiers. Cette hausse a concerné principalement le département de Maine-et-Loire, en liaison avec la mise en place du tramway angevin.

En revanche, comme en 2008 et 2009, les activités logistiques ont été moins sollicitées : l'emploi des établissements de la région spécialisés dans le stockage et la manutention des marchandises s'est ainsi replié de 6,6 % en 2010.

¹ Effectifs salariés des établissements affiliés à l'assurance chômage (cf. définition du champ statistique annexée en page 19)

² En 2009, sous l'effet de la récession économique, les effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage avaient reculé dans les Pays de la Loire (- 1,8 %), une première depuis 2003.

1 – L'emploi privé dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage

1.1 – En 2010, les effectifs salariés privés du secteur des transports et de l'entreposage ont progressé de 1,7 % dans les Pays de la Loire

Au 31 décembre 2010, le secteur des transports et de l'entreposage comptait dans les Pays de la Loire 47 500 salariés privés (environ 80 % d'hommes et 20 % de femmes). La région représente 5,5 % des effectifs nationaux du secteur, une part conforme à son poids démographique ou économique.

Après une année 2009 en recul sensible (- 1,8 %), 2010 s'est caractérisée par des gains nets d'emploi importants dans le secteur des transports : les effectifs salariés se sont accrues de plus de 800 personnes entre fin décembre 2009 et fin décembre 2010 dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 1,7 %, voisine de celle observée dans les autres régions (+ 2,0 %).

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2009 et 2010 (au 31 décembre)

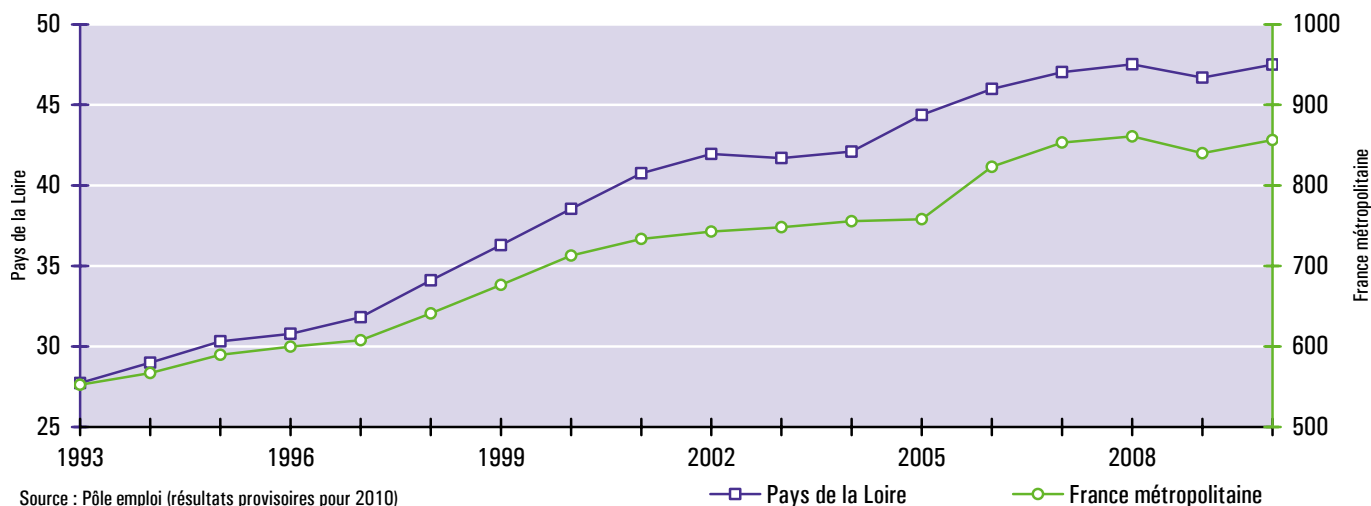
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	15 267			5 037			20 304	20 084	- 1,1 %
Maine-et-Loire	6 538	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		1 456	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		7 994	8 685	+ 8,6 %
Mayenne	3 457			606			4 063	4 114	+ 1,3 %
Sarthe	5 200	indisponible		1 210	indisponible		6 410	6 597	+ 2,9 %
Vendée	6 220			1 704			7 924	8 022	+ 1,2 %
Pays de la Loire	36 682			10 013			46 695	47 502	+ 1,7 %
France métropol.	654 706			185 317			840 023	856 430	+ 2,0 %
Région / France	5,6 %			5,4 %			5,6 %	5,5 %	

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

A l'exception de la Loire-Atlantique dont les effectifs ont reculé¹, notamment dans le transport aérien (cf. tableau de la page 12), les départements de la région se sont inscrits à la hausse. Si la progression a été modérée en Mayenne, Sarthe et Vendée, inférieure à 3 % ; elle a été en revanche plus forte dans le Maine-et-Loire (+ 9 %), en particulier dans les transports routiers (de marchandises comme de voyageurs).

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage
(en milliers, au 31 décembre)



Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

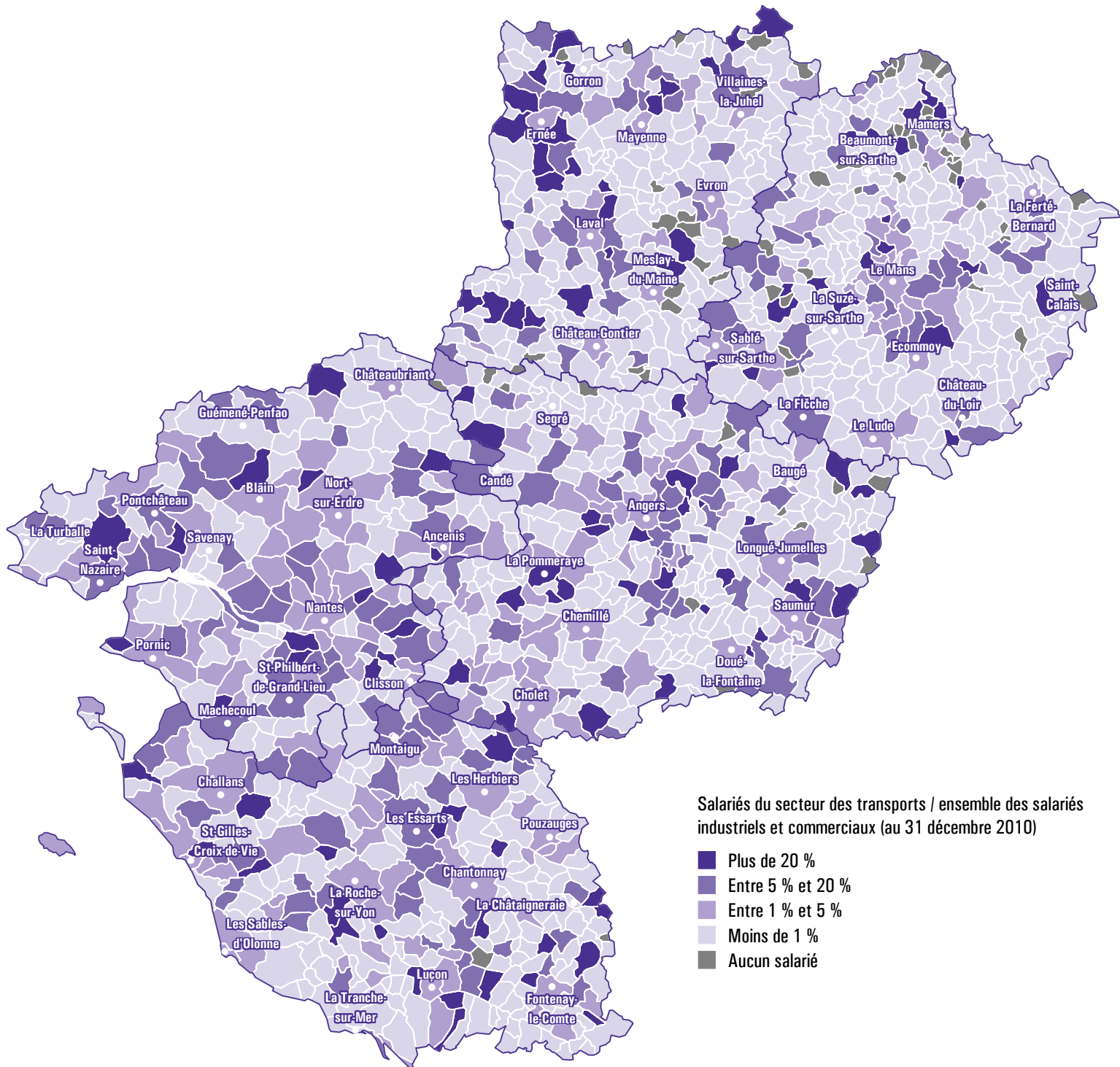
Dans les Pays de la Loire, la part des femmes dans l'emploi salarié privé du secteur des transports et de l'entreposage s'est élevée à 21,4 % au 31 décembre 2009 (dernier millésime connu), un niveau comparable à celui enregistré en France métropolitaine (22,1 %). Elle a augmenté lentement mais régulièrement au cours des dernières décennies (16,9 % en 1993), sous l'effet de la féminisation croissante des métiers de la conduite routière.

¹ En 2009, la Loire-Atlantique avait été le seul département de la région dont l'emploi du secteur des transports s'était accru.

1.2 – L'emploi du secteur des transports est surreprésenté en bordure des villes

Dans les Pays de la Loire, le secteur des transports et de l'entreposage représente 5 % de l'ensemble de l'emploi privé industriel et commercial (cf. définition du champ de l'assurance chômage en page 19). Cette part a progressé d'un point par rapport à 1993. Elle est très variable selon la commune de localisation de l'emploi, reflétant la spécialisation « transports » de certaines zones du territoire régional telles que la périphérie des pôles urbains, le canton d'Ernée (53) et l'axe Cholet / La Roche-sur-Yon.

Part du secteur des transports et de l'entreposage dans l'ensemble des effectifs salariés privés industriels et commerciaux (au 31 décembre 2010)



Champ : effectifs salariés des établissements affiliés à l'assurance chômage
 Source : Pôle emploi (résultats provisoires)

2 – L'emploi privé dans les principales composantes du secteur

Pour les besoins de l'analyse, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en sept catégories (cf. annexe en page 20) : transports routiers de voyageurs ; transports routiers de marchandises ; transports maritimes et fluviaux ; transports aériens ; entreposage, stockage et manutention ; services auxiliaires des transports ; autres activités.

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2010 dans les Pays de la Loire

	Hommes			Femmes			Ensemble		Région / France
	2009	2010	Evolution 10 / 09	2009	2010	Evolution 10 / 09	2010	Evolution 10 / 09	
Transports routiers de voyageurs	5 613			3 285			9 379	+ 5,4 %	6,3 %
Transports routiers de marchandises	24 282			3 725			28 739	+ 2,6 %	7,3 %
Transports maritimes et fluviaux	419	Ventilation		126	Ventilation		616	+ 13 %	3,7 %
Transports aériens	925	par sexe		688	par sexe		1 408	- 13 %	2,0 %
Entreposage, stockage et manutention	2 215	au 31 déc. 2010		651	au 31 déc. 2010		2 676	- 6,6 %	2,9 %
Services auxiliaires des transports	3 210	indisponible		1 538	indisponible		4 684	- 1,3 %	3,9 %
Autres activités	18			0			0	- 100 %	0,0 %
Ensemble	36 682			10 013			47 502	+ 1,7 %	5,5 %

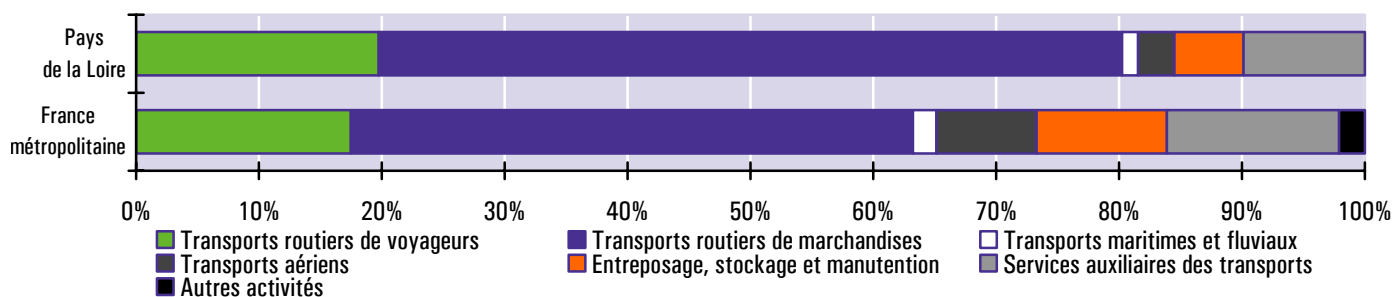
Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Pôle emploi - Données au 31 décembre (résultats provisoires pour 2010)

Si on recense en moyenne quatre hommes pour une femme dans les transports et l'entreposage (au 31 décembre 2009), la répartition par sexe est très variable selon le sous-secteur. La proportion d'hommes atteint son maximum dans les transports routiers de marchandises (87 %). Les caractéristiques des métiers de la conduite routière (forte amplitude journalière, découchés fréquents et manutention des marchandises) sont, en effet, autant de freins à l'emploi féminin. En revanche, la part des femmes est élevée (environ 40 %) dans deux activités :

- les transports aériens (43 %) où le personnel navigant est constitué pour une large part d'hôtesse de l'air,
- les transports routiers de voyageurs (37 %), où le temps partiel, qui est la règle notamment dans le ramassage scolaire, est particulièrement adapté aux mères de famille ayant des enfants autonomes.

Répartition des effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en 2010



Dans les Pays de la Loire, les transports routiers (de voyageurs et de marchandises) sont surreprésentés au sein des transports et de l'entreposage : en 2010, ils ont employé 80 % des salariés du secteur contre 63 % en France métropolitaine. Cette prépondérance des emplois routiers est liée à la faiblesse des autres modes dans la région :

- les Pays de la Loire n'ont pas la faveur des nouveaux opérateurs ferroviaires en raison de la position excentrée du territoire régional, à l'écart des grands courants d'échanges nationaux et européens par rail ;
- l'emploi maritime et fluvial est également peu développé dans la région, représentant 3,7 % des effectifs nationaux (en France, l'essentiel des flux maritimes de passagers et de fret transite par les ports de la Manche et de la Méditerranée ; en outre, la Loire, non connectée avec le reste du réseau national de navigation intérieure, est faiblement utilisée) ;
- les établissements des compagnies aériennes sont principalement situés en Île-de-France, à proximité des aéroports parisiens.

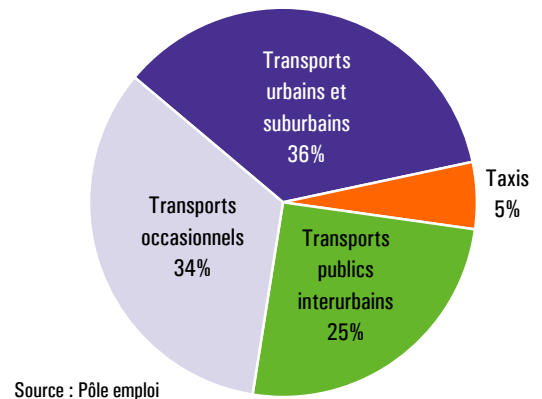
Les activités logistiques font également figure de parents pauvres dans la région. Les Pays de la Loire ne représentent ainsi que 2,9 % des effectifs privés nationaux de l'entreposage, du stockage et de la manutention et 3,9 % des services auxiliaires des transports. Ces niveaux modestes sont à relier au positionnement géographique de la région. N'étant pas située sur les principaux corridors de transit continentaux, elle ne constitue pas un espace privilégié pour l'accueil des sites logistiques, d'autant que son aire d'influence est limitée en raison de sa bordure atlantique.

2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2010, les effectifs ont affiché une progression record de 5,4 %

Le sous-secteur des transports routiers de voyageurs est composé de trois grandes catégories d'acteurs :

- les exploitants des réseaux de transport collectif urbain qui dans les agglomérations de la région dotées de lignes de tramway (Nantes, Le Mans et depuis juin 2011 Angers) peuvent aussi être considérés comme des opérateurs ferroviaires ;
- les sociétés autocaristes qui sont présentes sur deux segments spécifiques, celui du transport public interurbain (en tant qu'exploitants des circuits scolaires et des lignes régulières départementales ou régionales) et celui du transport occasionnel (transport périscolaire, excursions touristiques, location d'autocars avec conducteur, ...) ;
- les services de taxis (courses urbaines ou interurbaines facturées en général à la distance).

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs au 31 décembre 2010



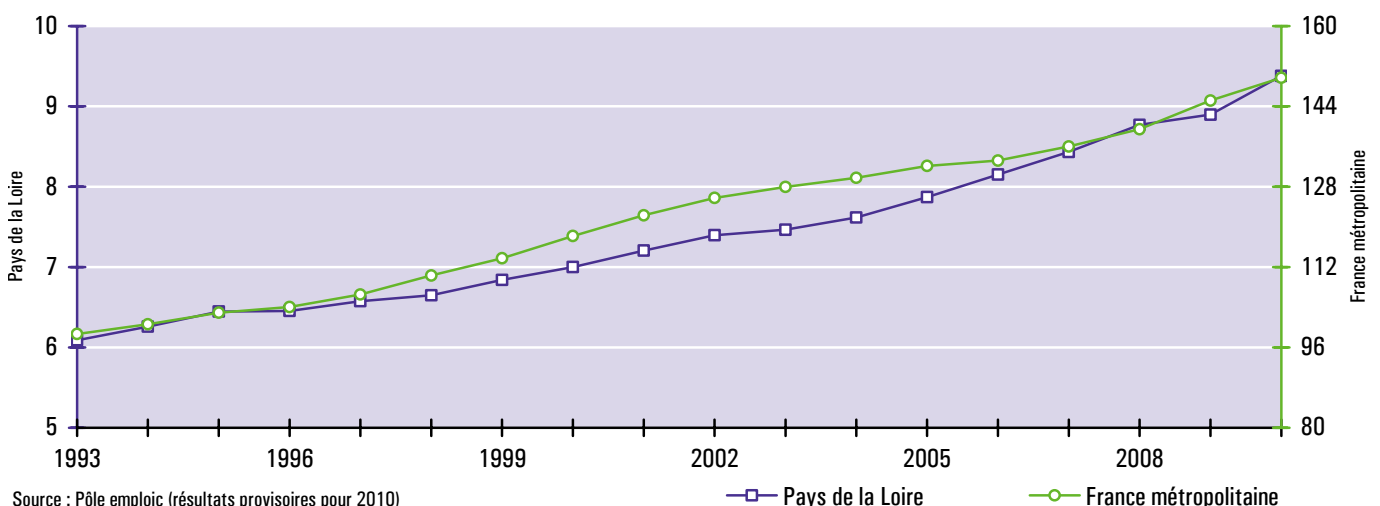
Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs en 2009 et 2010 (au 31 décembre)

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	2 578			1 794			4 372	4 392	+ 0 %
Maine-et-Loire	1 102	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		461	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		1 563	1 829	+ 17 %
Mayenne	375	indisponible		204	indisponible		579	619	+ 7 %
Sarthe	867	indisponible		334	indisponible		1 201	1 265	+ 5 %
Vendée	691			492			1 183	1 274	+ 8 %
Pays de la Loire	5 613			3 285			8 898	9 379	+ 5 %
France métropol.	109 151			36 029			145 180	149 707	+ 3 %
Région / France	5,1 %			9,1 %			6,3 %	6,3 %	

Champ : sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

En 2010, les transports routiers de voyageurs ont de nouveau créé plus d'emplois qu'ils n'en ont détruit. Le nombre de salariés s'y est accru de 5,4 %, un rythme d'évolution jamais observé depuis le début du suivi statistique des effectifs par Pôle emploi (en 1993). La hausse la plus forte a concerné le Maine-et-Loire (+ 17 %) où, l'an passé, Keolis Angers a procédé à de nombreux recrutements en relation avec l'ouverture à la circulation commerciale, en juin 2011, de sa 1^{ère} ligne de tramway.

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs
(en milliers, au 31 décembre)

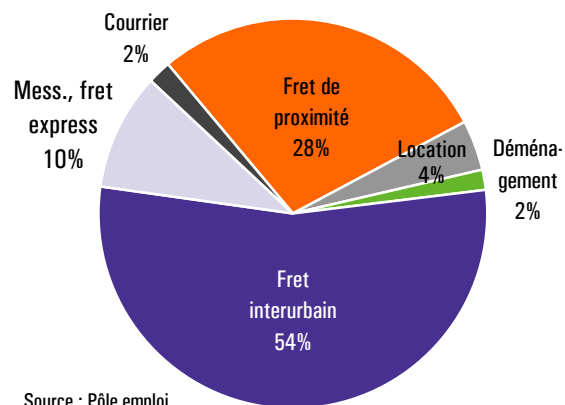


2.2 – Transports routiers de marchandises : 700 emplois salariés nets ont été créés en 2010 (+ 2,6 %)

Le sous-secteur des transports routiers de marchandises est défini ici dans un périmètre élargi, comprenant :

- le transport routier de fret « pur » ; ce segment est composé des entreprises enregistrées sous les quatre sous-classes traditionnelles (fret interurbain, fret de proximité, location de camions avec chauffeur, services de déménagement) ;
- des niches d'activités (messagerie, fret express, acheminement de courrier et de colis en dehors de l'obligation de service universel) qui en théorie sont ouvertes à d'autres modes (aérien, ferroviaire, ...) mais qui, en Pays de la Loire, sont le fait d'opérateurs de transport disposant uniquement de flottes de véhicules routiers.

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises au 31 décembre 2010



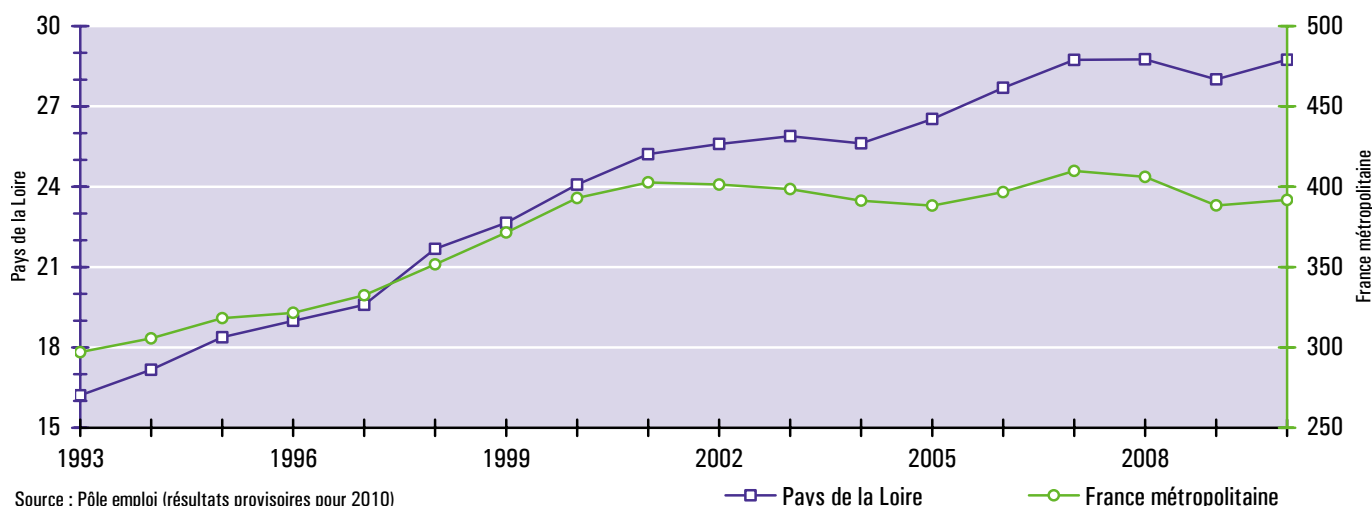
Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises en 2009 et 2010 (au 31 décembre)

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	8 563			1 329			9 892	9 930	+ 0 %
Maine-et-Loire	4 740	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		687	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		5 427	5 841	+ 8 %
Mayenne	2 566	indisponible		266	indisponible		2 832	2 854	+ 1 %
Sarthe	3 553	indisponible		545	indisponible		4 098	4 239	+ 3 %
Vendée	4 860			898			5 758	5 875	+ 2 %
Pays de la Loire	24 282			3 725			28 007	28 739	+ 3 %
France métropol.	340 823			47 592			388 415	391 797	+ 1 %
Région / France	7,1 %			7,8 %			7,2 %	7,3 %	

Champ : sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z, 52.29A et 53.20Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

Le fret routier de marchandises est, en Pays de la Loire, l'activité phare des transports et de l'entreposage, représentant six salariés privés sur dix de l'ensemble du secteur. En 2010, sous l'effet du rebond de la demande en services de transports, ses effectifs se sont accrus de 2,6 %. Tous les segments se sont inscrits en progression, notamment le fret interurbain (+ 2,0 % à 15 500 salariés) et le fret de proximité (+ 3,6 % à 8 100 salariés).

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (en milliers, au 31 décembre)

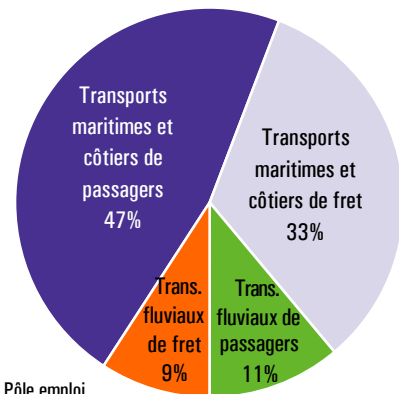


2.3 – Transports maritimes et fluviaux : à des niveaux très bas, l'emploi salarié a progressé de 13 % l'an passé

Le sous-secteur des transports maritimes et fluviaux consiste en l'acheminement, régulier ou non, de passagers et de fret par eau. Il inclut également l'exploitation de bacs, de navires d'excursion ou de croisière, de remorqueurs de péniches ou de barges et la location de bateaux avec équipage.

La distinction entre d'une part les transports maritimes et côtiers et d'autre part les transports fluviaux n'est basée qu'en partie sur la localisation de l'activité. Elle repose en premier lieu sur le type d'embarcation utilisé. L'exploitation des bateaux conçus pour naviguer en haute mer ou le long du littoral est classée dans les transports maritimes et côtiers. Ceux destinés aux voies navigables intérieures sont ventilés en transports fluviaux.

Répartition des effectifs salariés
dans les transports maritimes et fluviaux
au 31 décembre 2010



Source : Pôle emploi

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux en 2009 et 2010 (au 31 décembre)

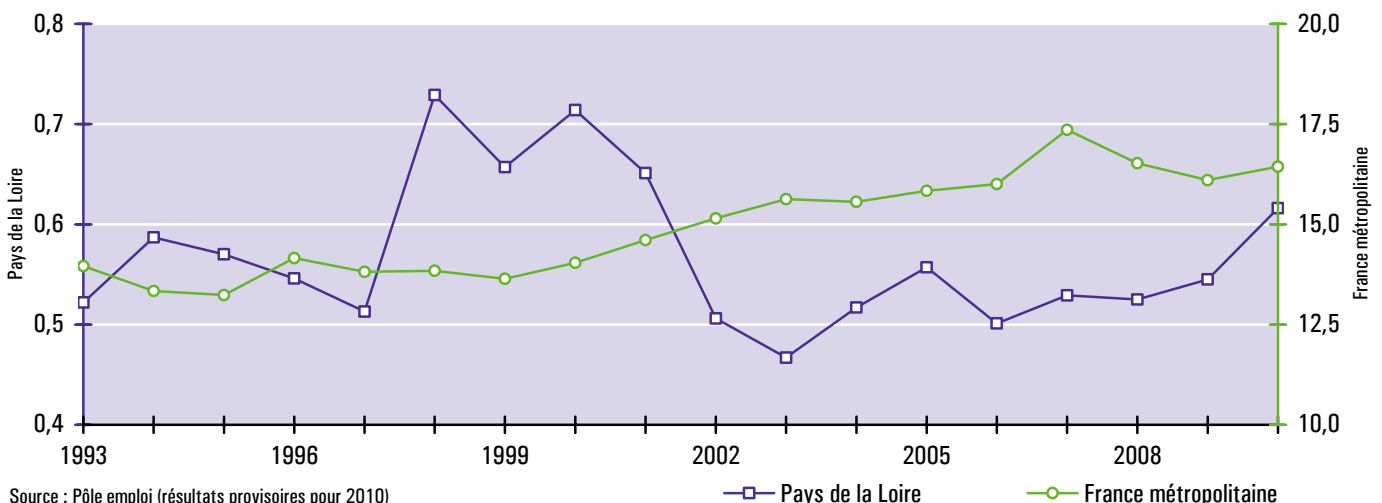
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	321			93			414	466	+ 13 %
Maine-et-Loire	-	Ventilation par sexe			-	Ventilation par sexe			-
Mayenne	-	au 31 déc. 2010			2	au 31 déc. 2010			2
Sarthe	1	indisponible			2	indisponible			3
Vendée	97			29			126	143	+ 13 %
Pays de la Loire	419			126			545	616	+ 13 %
France métropol.	11 707			4 394			16 101	16 436	+ 2 %
Région / France	3,6 %			2,9 %			3,4 %	3,7 %	

Champ : sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

L'an passé, le nombre de salariés opérant dans les transports maritimes et fluviaux est demeuré, dans les Pays de la Loire, le plus faible du secteur des transports. Cependant, en 2010, l'emploi du sous-secteur a dépassé pour la première fois depuis 2001 la barre des 600 salariés. La croissance globale ainsi enregistrée (+ 13 %) a été tirée par l'augmentation de 24 % des effectifs dans le domaine des transports maritimes et côtiers de passagers (+ 33 % en Loire-Atlantique, + 15 % en Vendée).

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux
(en milliers, au 31 décembre)



Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

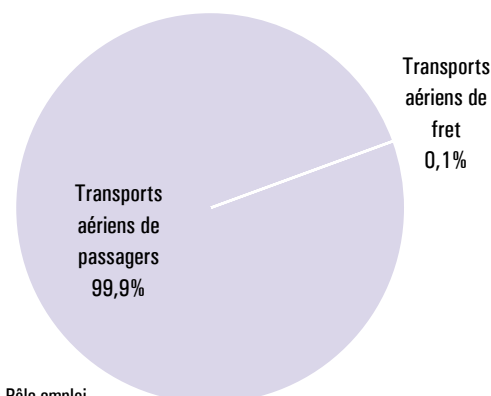
2.4 – Transports aériens : les Pays de la Loire ne représentent plus que 2 % des effectifs nationaux

Le sous-secteur des transports aériens est constitué des compagnies spécialisées dans l'acheminement de passagers et de marchandises par avion ou hélicoptère. L'activité se compose :

- du trafic commercial (sur des vols réguliers, avec des horaires déterminés, ou des vols par charters, appelés aussi vols vacances, affrétés par les agences de voyages) ;
- des vols privés (aviation d'instruction et de loisirs des aéro-clubs) ;
- de la location d'aéronefs avec pilote.

Le poids très faible du transport aérien de fret (un seul établissement enregistré sous ce code APE en Pays de la Loire) est sous-estimé. Les compagnies sont en général présentes sur les deux segments (voyageurs et marchandises), la majorité du fret aérien mondial étant aujourd'hui acheminée dans les soutes des avions de passagers.

Répartition des effectifs salariés dans les transports aériens au 31 décembre 2010



Source : Pôle emploi

Effectifs salariés dans les transports aériens en 2009 et 2010 (au 31 décembre)

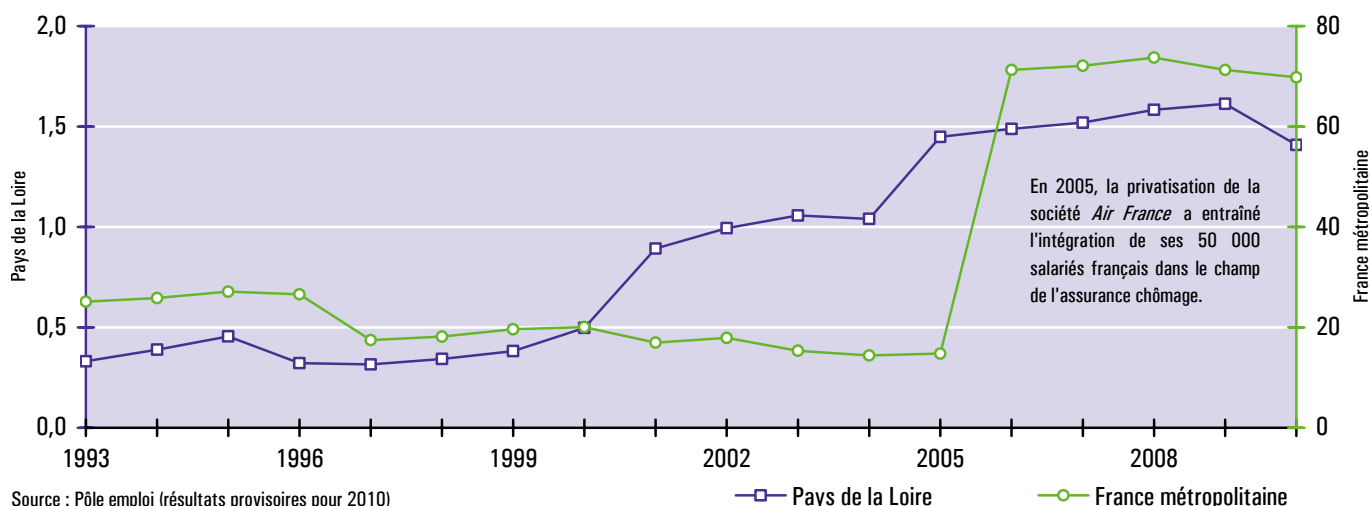
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	908			681			1 589	1 393	- 12 %
Maine-et-Loire	-	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		-	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		-	-	
Mayenne	-	indisponible		-	indisponible		-	-	
Sarthe	10			3			13	5	- 62 %
Vendée	7			4			11	10	- 9 %
Pays de la Loire	925			688			1 613	1 408	- 13 %
France métropol.	41 367			29 901			71 268	69 775	- 2 %
Région / France	2,2 %			2,3 %			2,3 %	2,0 %	

Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

Les transports aériens comptent 1 400 emplois salariés privés dans la région, représentant seulement 2,0 % des effectifs nationaux. Le sous-secteur a enregistré en 2010 un repli de 13 % de ses effectifs. En Pays de la Loire, la principale compagnie aérienne est *Régional*, basée à Bouguenais (44), filiale depuis 2001 du groupe *Air France*. Son siège nantais compte environ 1 350 salariés, dont près d'un millier de personnels navigants (pilotes, hôtesses et stewards).

Effectifs salariés dans les transports aériens (en milliers, au 31 décembre)



Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

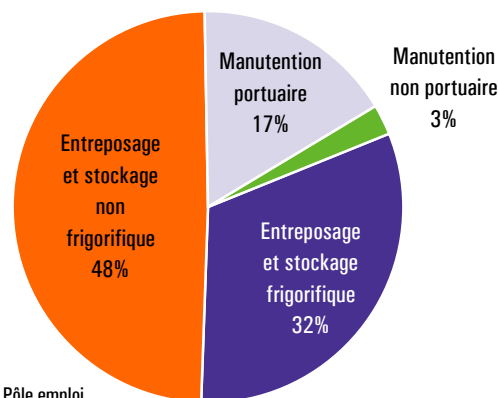
2.5 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a reculé de 7 % en 2010

Le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention est composé de deux ensembles distincts :

- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage (réservoirs, cuves, chambres froides, ...) et de lieux de stockage (entrepôts, silos, hangars, ...), à caractère industriel ou agricole ;
- les services de chargement et de déchargement de cargaisons et de conteneurs, lors des ruptures de charge, dans les ports maritimes et autres terminaux de manutention tels que les aéroports, les ports fluviaux, les gares routières et ferroviaires.

Les entreprises de manutention portuaire sont nées au début des années 1990. Depuis la réforme de 1992 relative au statut des dockers, la plupart des professionnels, jusque-là intermittents, en sont devenus des salariés permanents.

Répartition des effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention au 31 décembre 2010



Source : Pôle emploi

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention en 2009 et 2010 (au 31 décembre)

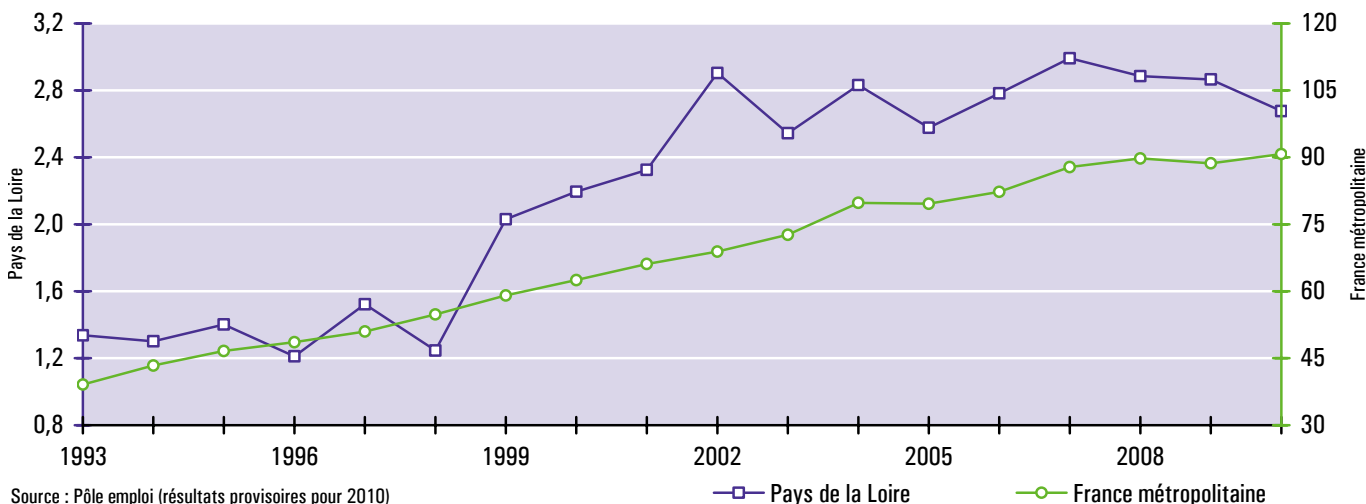
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	1 088			267			1 355	1 228	- 9 %
Maine-et-Loire	292	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		86	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		378	388	+ 3 %
Mayenne	352	indisponible		78	indisponible		430	426	- 1 %
Sarthe	278	indisponible		105	indisponible		383	393	+ 3 %
Vendée	205			115			320	241	- 25 %
Pays de la Loire	2 215			651			2 866	2 676	- 7 %
France métropol.	63 764			24 907			88 671	90 753	+ 2 %
Région / France	3,5 %			2,6 %			3,2 %	2,9 %	

Champ : sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

Au 31 décembre 2010, le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention comptait moins de 2 700 salariés privés en Pays de la Loire (un niveau inférieur à celui de 2002), en recul de 6,6 % par rapport à l'année précédente, les pertes d'emploi ayant essentiellement concerné la Loire-Atlantique et la Vendée. Ce repli, le troisième consécutif, contraste avec la situation observée au niveau national où les effectifs ont augmenté de façon presque ininterrompue depuis 1993. Les Pays de la Loire ne représentent ainsi plus que 2,9 % de l'emploi salarié privé national du sous-secteur, contre 4,2 % en 2002.

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (en milliers, au 31 décembre)



Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

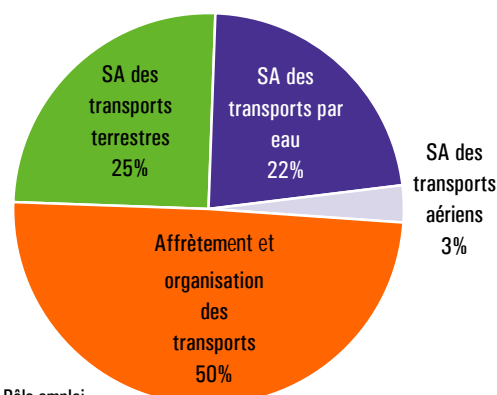
2.6 – Services auxiliaires des transports : les effectifs ont fléchi de 1 % l’an passé

L’activité des services auxiliaires des transports consiste à :

- exploiter les infrastructures concédées et les plates-formes de transport (gares routières et ferroviaires, autoroutes et ouvrages d’art à péage, ports maritimes et fluviaux, aéroports, ...)
- entretenir les infrastructures de transport (voies ferrées, autoroutes, quais et embarcadères portuaires, voies fluviales et écluses, pistes aéroportuaires, ...)
- organiser le transport de fret pour le compte de l’expéditeur ou du destinataire (commissionnement, courtage, affrètement, formalités administratives et douanières, ...).

Cet ensemble hétéroclite comprend aussi le contrôle de la circulation aérienne, les services de dépannage routier (remorquage et assistance) ainsi que ceux de pilotage et de remorquage portuaire.

Répartition des effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports au 31 décembre 2010



Source : Pôle emploi

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports en 2009 et 2010 (au 31 décembre)

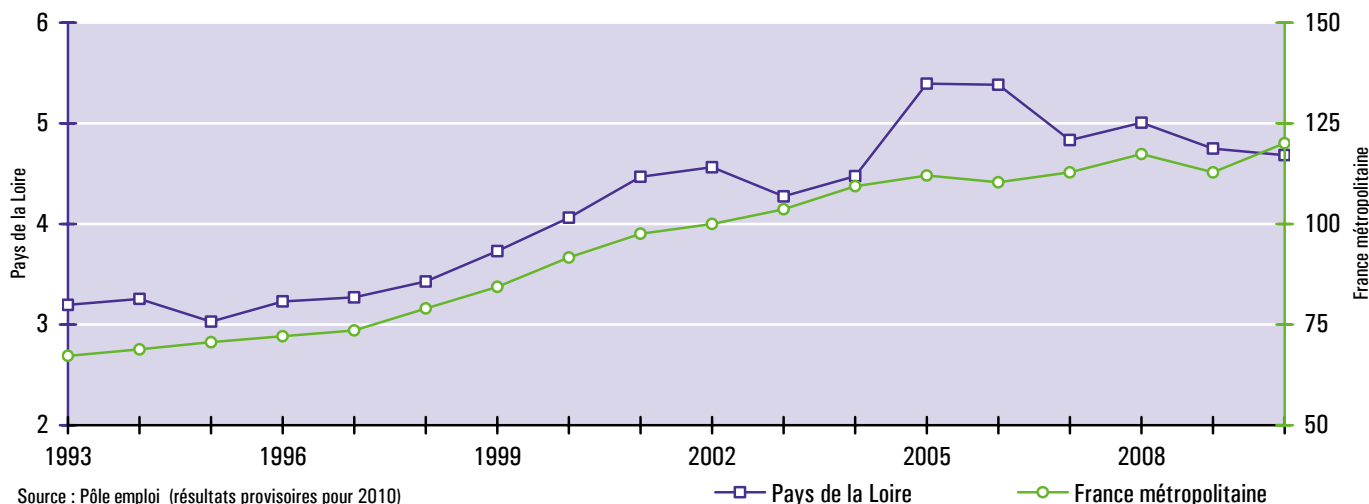
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	1 799			873			2 672	2 675	+ 0 %
Maine-et-Loire	404	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		222	Ventilation par sexe au 31 déc. 2010		626	627	+ 0 %
Mayenne	164	indisponible		56	indisponible		220	213	- 3 %
Sarthe	483	indisponible		221	indisponible		704	690	- 2 %
Vendée	360			166			526	479	- 9 %
Pays de la Loire	3 210			1 538			4 748	4 684	- 1 %
France métropol.	74 809			37 983			112 792	120 050	+ 6 %
Région / France	4,3 %			4,0 %			4,2 %	3,9 %	

Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

En 2010, dans un contexte économique encore fragile malgré le retour de la croissance, l’emploi salarié privé du sous-secteur des services auxiliaires des transports s’est globalement replié de 1,3 % dans la région. Si le recul est moins important que ceux observés en 2009 (- 5,2 %) ou en 2007 (- 10,2 %), la part de la région dans les effectifs nationaux a reculé d’un point depuis 2006 (de 4,9 % à 3,9 %). Parmi les segments qui composent le sous-secteur, seuls les services auxiliaires des transports aériens ont affiché une timide progression l’an passé (+ 1,3 %).

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (en milliers, au 31 décembre)



Source : Pôle emploi (résultats provisoires pour 2010)

Annexe statistique – L'emploi salarié privé du secteur des transports par sous-classe de la NAF

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49.20Z Transports ferroviaires de fret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	2 759	2 668	2 623	2 588	2 527	2 575	2 722	2 819	2 949	3 029	3 050	3 119	2 959	2 998	3 173	3 257	3 278	3 347
49.32Z Transports de voyageurs par taxis	259	307	360	350	371	354	405	431	427	444	402	431	511	531	465	438	455	503
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	1 996	2 135	2 332	2 313	2 516	2 530	2 462	2 457	2 521	2 575	2 564	2 277	2 511	2 446	2 170	2 198	2 195	2 364
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	1 075	1 149	1 132	1 202	1 160	1 191	1 252	1 293	1 309	1 348	1 449	1 790	1 889	2 176	2 625	2 878	2 970	3 165
49.39C Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49.41A Transports routiers de fret interurbains	9 308	9 873	10 497	10 987	10 974	12 069	12 631	13 092	13 893	14 210	14 538	14 503	15 139	15 329	15 647	15 662	15 212	15 522
49.41B Transports routiers de fret de proximité	3 658	3 880	3 716	3 597	3 659	3 950	3 885	4 571	5 001	5 271	5 499	5 735	6 080	6 758	7 675	7 926	7 842	8 121
49.41C Location de camions avec chauffeur	994	1 165	1 327	1 387	1 387	1 560	1 821	1 786	1 866	1 733	1 553	1 495	1 209	1 324	1 385	1 285	1 107	1 181
49.42Z Services de déménagement	323	337	374	410	448	453	541	556	577	594	554	529	570	603	586	536	514	534
49.50Z Transports par conduites	38	37	35	30	29	30	0	1	2	0	0	0	0	0	2	0	3	0
50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers	459	502	456	432	418	630	582	498	312	298	281	322	342	278	230	233	232	287
50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret	5	5	33	34	38	33	14	120	245	126	102	119	112	116	190	193	194	204
50.30Z Transports fluviaux de passagers	54	66	79	78	55	62	57	89	88	71	79	72	103	100	61	53	65	68
50.40Z Transports fluviaux de fret	4	14	2	2	2	4	4	7	6	11	5	4	0	7	48	46	54	57
51.10Z Transports aériens de passagers	328	386	451	319	313	341	380	488	887	991	1 054	1 033	1 443	1 487	1 518	1 582	1 612	1 407
51.21Z Transports aériens de fret	3	3	4	3	2	2	2	9	5	3	3	7	5	1	1	1	1	1
51.22Z Transports spatiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52.10A Entreposage et stockage frigorifique	434	419	435	448	492	385	433	486	517	512	493	597	571	624	836	882	859	848
52.10B Entreposage et stockage non frigorifique	367	470	471	433	576	467	1 176	1 231	1 332	1 917	1 440	1 684	1 431	1 483	1 514	1 352	1 371	1 318
52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres	758	858	830	914	971	988	1 117	1 158	1 227	1 392	1 287	1 247	1 254	1 198	1 223	1 220	1 195	1 176
52.22Z Services auxiliaires des transports par eau	1 176	1 110	1 003	1 121	1 087	1 138	1 162	1 226	1 266	1 215	1 070	1 105	1 123	1 121	1 110	1 062	1 062	1 045
52.23Z Services auxiliaires des transports aériens	0	2	3	2	9	82	132	142	119	112	113	104	169	168	174	266	149	151
52.24A Manutention portuaire	262	257	329	156	284	253	263	275	276	263	426	364	382	406	431	433	423	443
52.24B Manutention non portuaire	274	155	166	174	170	141	158	203	200	212	185	187	193	269	211	218	213	67
52.29A Messagerie, fret express	1 821	1 795	2 354	2 487	2 944	3 442	3 552	3 827	3 592	3 559	3 493	3 092	3 246	3 404	3 218	2 951	2 850	2 846
52.29B Affrètement et organisation des transports	1 261	1 285	1 192	1 192	1 203	1 219	1 319	1 536	1 856	1 844	1 804	2 018	2 848	2 896	2 326	2 458	2 342	2 312
53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	109	115	113	126	180	207	225	246	289	229	255	268	287	277	222	397	482	535
Ensemble du secteur	27 725	28 993	30 317	30 785	31 817	34 108	36 295	38 547	40 762	41 959	41 699	42 102	44 377	46 000	47 041	47 527	46 695	47 502

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Pôle emploi - Données au 31 décembre (résultats provisoires pour 2010)

Annexes méthodologiques

La statistique annuelle des établissements affiliés à l'assurance chômage

L'analyse de l'emploi dans le secteur des transports a été réalisée à partir de données statistiques mises en ligne sur le site institutionnel de Pôle emploi¹ (pole-emploi.org²). Ce service d'informations se présente sous la forme d'un portail internet (<http://www.pole-emploi.org/statistiques/selectionstatistique>), mettant à disposition l'ensemble de la production statistique de l'assurance chômage.

L'assurance chômage en France

En France, l'assurance chômage existe depuis 1958 et est gérée par l'Unédic, organisme paritaire dirigé à ce titre par les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et syndicats de salariés). Elle est financée par les salariés et les employeurs du secteur privé. Depuis 1968, elle repose sur le principe que toute entreprise du secteur privé qui embauche un salarié est tenue de l'assurer contre le risque de privation d'emploi. Son financement est assuré au moyen de cotisations assises sur le salaire.

En début de chaque année, les employeurs assujettis à l'assurance chômage doivent adresser à la direction régionale de Pôle emploi territorialement compétente, une Déclaration de Régularisation Annuelle (DRA), qui indique les sommes versées au cours de l'année précédente. Une partie de ce bordereau est réservée à la déclaration du nombre de salariés employés dans l'établissement au 31 décembre de l'année écoulée. Ce recensement ne tient compte ni du temps de travail effectué (temps complet ou partiel), ni de la présence effective ou non du salarié à cette date (présents à cette date ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel). Les renseignements portés sur le bordereau permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique, l'activité économique principale (code APE) et la taille de l'établissement.

Extrait de la Déclaration de Régularisation Annuelle 2010

6 DÉCLARATION DES EFFECTIFS inscrits au 31/12/2010		NÉANT <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Consultez la notice		
		Hommes	Femmes	Total
1 Salariés relevant de l'Assurance chômage	CDI (contrats à durée indéterminée) sauf apprentis et contrats de professionnalisation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	CDD (contrats à durée déterminée) sauf apprentis et contrats de professionnalisation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Apprentis	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Contrats de professionnalisation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 Ne relevant pas de l'Assurance chômage	Salariés de 65 ans et plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	PDG, Gérants, autres mandataires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 Dispositifs de simplification aux entreprises	CEA + CETPE + TEE occasionnels + TTS	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	CEA (Chèque Emploi Associatif)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	CETPE (Chèque Emploi Très Petite Entreprise)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	TEE occasionnels (Titre Emploi Entreprise) TTS (Titre de Travail Simplifié)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2010 (= 1 + 2 + 3)		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

¹ En décembre 2008, l'ANPE et le réseau des Assédic (ASSociations pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce) ont fusionné pour constituer Pôle emploi, établissement public à caractère administratif, en charge de l'inscription, l'accompagnement et l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

² Pôle emploi a deux sites internet principaux : pole-emploi.org est le site institutionnel ; pole-emploi.fr est le site destiné aux demandeurs d'emploi.

L'exploitation de ces informations conduit à l'élaboration de la statistique annuelle des établissements affiliés à l'assurance chômage. Elle répond à un double objectif :

- donner, au 31 décembre de l'année n et selon le champ d'application à cette date, une répartition des effectifs salariés par sexe d'après l'implantation géographique de l'établissement, son activité économique et sa taille ;
- mesurer l'évolution des effectifs et des établissements ainsi ventilés entre la fin des années n-1 et n selon le champ d'application et les activités économiques de l'année n.

Si les renseignements obtenus peuvent donc s'apparenter à une véritable enquête exhaustive sur le lieu de travail, il convient de mentionner certaines limites quant à la nature des données recueillies.

La statistique annuelle consiste en premier lieu en la photographie d'une situation au 31 décembre qui ne peut refléter les variations survenues en cours d'année. Ce fait peut avoir une certaine importance dans le cas d'activités saisonnières. Toutefois, les renseignements collectés se référant ponctuellement à la même date, le 31 décembre de chaque année, les comparaisons gardent toute leur valeur.

En second lieu, avant validation et agrégation nationale des données, chaque direction régionale de Pôle emploi réalise un premier travail de contrôle et de redressement

des renseignements portés sur le DRA. Compte tenu des délais relativement courts (sept mois) consacrés à la collecte, à la validation et à la diffusion de l'information, les résultats concernant l'emploi salarié de l'année écoulée sont provisoires.

Les directions régionales de Pôle emploi sont conduites dans certains cas à corriger des éléments recueillis un an auparavant. Les rectifications peuvent être nécessaires par la variation du champ d'application, les modifications du code de l'activité économique, des déclarations tardives, des estimations erronées ou des erreurs de saisie. Les statistiques rectifiées sont ainsi disponibles un an après la publication des données provisoires.

Les résultats sont disponibles depuis l'année 1993. Ils ont été rétopolés sur la période 1993 - 2006, pour tenir compte du changement de nomenclature intervenu en 2008 (passage à la NAF révision 2, cf. page 19).

Jusqu'en 2009, les résultats étaient diffusés sur un portail internet dédié, aujourd'hui désactivé, baptisé Unistatis. Il était alors réalisé par l'Unédic (direction des Etudes et des Statistiques).



SERVICE UNISTATIS

Principales caractéristiques de la statistique annuelle des établissements affiliés à l'assurance chômage

Couverture géographique : nationale

Couverture sectorielle : secteur privé industriel et commercial

Brique d'observation : établissements employant au moins un salarié

Echelon géographique pertinent : département pour le niveau A 732 de la NAF rév. 2, commune pour le niveau A 17

Statut : source administrative

Règle de secret : aucune contrainte


Périodicité : annuelle

Délai de disponibilité : août de l'année n + 1

Historique disponible : 1993

Informations disponibles : effectifs employés au 31 décembre de l'année écoulée selon le sexe, la localisation communale de l'établissement, l'activité économique principale (code APE en NAF 732) et la taille de l'établissement.

Le site <http://statgeo.pole-emploi.org>



Statistique annuelle par zone géographique 


Année Effacer

Critère géographique Région

Région

Nomenclature d'activité économique NAF 732 A88 A38 A17

Activité économique A17 (18 ligne(s) de réponses)  



(2010 - Région - PAYS-DE-LA-LOIRE)

	Établissements	Hommes	Femmes	Total H/F
Total zone géographique	83 290			956 337

Résultats provisoires au 31.12.2010

Code	Libellé activité économique A17	Établissements	Hommes	Femmes	Total H/F
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	144		432	
C1	Fab. aliments, boiss. & prôts base tabac	2 641		54 010	
C2	Cokéfaction et raffinage	11		1 038	
C3	Fab. eq. élec., élect., inf. & machines	682		33 510	
C4	Fabrication de matériels de transport	231		25 677	
C5	Fabrication autres produits industriels	4 478		110 750	
DE	Extr., énerg., eau, gestn déch. & dépol.	550		9 866	
FZ	Construction	11 445		96 971	
GZ	Commerce, répar. automobile & motocycle	18 617		166 838	
HZ	Transports et entreposage	2 013		47 502	
IZ	Hébergement et restauration	7 071		36 775	
JZ	Information et communication	1 287		21 623	
KZ	Activités financières et d'assurance	3 948		37 000	
LZ	Activités immobilières	1 808		7 775	
MN	Ac. spés., sci. & tec., svces adm. & stn	10 711		150 719	
OQ	Admin. pub., enseign., santé & act. soc.	8 169		113 812	
RU	Autres activités de services	9 471		41 995	
ZZ	Activité inconnue	13		44	

[Retour en haut de page](#)

Pour des zones géographiques relativement fines (en particulier à la commune), les résultats de la statistique annuelle de l'emploi, disponibles aux adresses suivantes (<http://statgeo.pole-emploi.org> ou <http://unistatis.orsid.com/>), doivent être interprétés avec précaution. Pôle emploi indique en effet que, malgré la qualité des contrôles effectués, les données d'emploi de certaines entreprises composées de plusieurs établissements peuvent avoir été concentrées sur un seul établissement, dans une localisation géographique unique et dans un seul secteur d'activité, s'écartant ainsi de la réalité découlant de la prise en compte individuelle de chacun des établissements.

Par ailleurs, l'activité économique principale de certains établissements peut varier au cours du temps, engendrant alors la modification de leur code APE par l'INSEE et, par voie de conséquence, des transferts d'effectifs d'une activité économique sur une autre.

L'absence des données par sexe au 31 décembre 2010

En 2011, contrairement aux années précédentes, Pôle emploi n'a pas été en mesure de diffuser la ventilation par sexe des emplois salariés au 31 décembre de l'année n-1. Cette indisponibilité est liée au nouveau cadre réglementaire de l'assurance chômage.

La réforme de 2008 de l'organisation du service public de l'emploi prévoyant la fusion de l'ANPE et du réseau des Assédic avait confirmé l'Unédic¹ dans son rôle de gestionnaire de l'assurance chômage. En revanche, le recouvrement et le contrôle des contributions de l'assurance chômage avaient été provisoirement confiés à Pôle emploi. Le 1^{er} janvier 2011, ce recouvrement des cotisations chômage a été délégué, pour le compte de l'Unédic, au réseau des Urssaf², désormais en charge de la collecte de l'ensemble des cotisations sociales (tous risques confondus). En attendant que ce transfert soit opérationnel dans toute la France, une phase pilote a été mise en place en 2010 au cours de laquelle plusieurs Urssaf ont expérimenté le nouveau système.

D'après des informations recueillies auprès de Pôle emploi, des perturbations lors du transfert du recouvrement des cotisations de l'assurance chômage au réseau des Urssaf ont affecté en amont la chaîne de traitement statistique. Les données par sexe n'étant pas fiables pour certaines régions, notamment les Pays de la Loire, Pôle emploi a décidé de ne pas les mettre en ligne, globalement.

En septembre 2011, au début de la réalisation de la présente plaquette, l'établissement public n'a pas pu nous indiquer une date de retour à la normale. Lors de la prochaine mise à jour des données, en août 2012, fournissant les statistiques définitives de 2010 et celles provisoires de 2011, la ventilation par sexe pourrait de nouveau ne pas être communiquée. Des incertitudes planent également sur la disponibilité des données par commune.

¹ L'Unédic (Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce), association loi 1901, était jusqu'en 2008 l'échelon national des Assédic. Elle est demeurée, depuis cette date, un organisme juridiquement indépendant, conservant en particulier son statut associatif.

² Les Urssaf (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), implantées dans chaque département, sont les organismes chargés de la collecte des cotisations salariales et patronales.

L'emploi salarié privé relevant du champ d'application de l'assurance chômage

Les statistiques de l'emploi fournies par Pôle emploi correspondent aux effectifs salariés donnant lieu à versement de cotisations chômage. L'affiliation à l'assurance chômage est obligatoire pour tout établissement du secteur privé industriel et commercial, employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail, quelle que soit la branche d'activité.

Est recensé par Pôle emploi l'effectif salarié (au 31 décembre de l'année) :

- des établissements du secteur privé industriel et commercial,
- des collectivités territoriales, des établissements publics à caractère administratif locaux et des groupements d'intérêt public ayant opté pour l'affiliation au régime de l'assurance chômage.

Ne font donc pas partie du champ d'affiliation l'essentiel des emplois salariés agricoles et du secteur public, ainsi que les salariés relevant de régimes spécifiques. Pour le secteur des transports et de l'entreposage, sont ainsi exclus les effectifs de la *Poste*, de la *SNCF* et de certaines régies départementales ou intercommunales (*Compagnie Yeu Continent*, *Transports Publics du Choletais*, ...).

La nomenclature NAF (révision 2)

La Nomenclature d'Activités Française (NAF), élaborée par l'INSEE, constitue le répertoire statistique national des activités économiques. La nouvelle version de cette nomenclature, la NAF révision 2 (NAF rév. 2), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle a remplacé la précédente version, la NAF révision 1 qui datait de 2003. Cette opération, dont l'un des objectifs était de favoriser les comparaisons internationales, s'est inscrite dans un vaste processus de révision aux niveaux mondial et européen. La NAF a dorénavant la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, celui des sous-classes.

La NAF révision 2 comporte 732 positions élémentaires (ou sous-classes). La codification des sous-classes s'effectue sur cinq positions : quatre chiffres et une lettre.

Selon le dispositif Estel¹ (ESTimations d'Emploi Localisées) de l'Insee, le secteur des transports et de l'entreposage comptait dans les Pays de la Loire 68 300 salariés au 31 décembre 2008. Par différence avec les chiffres de Pôle emploi qui donnent un effectif salarié privé de 47 500 à la fin de 2008, les établissements à capitaux majoritairement publics du secteur des transports non affiliés à l'assurance chômage emploieraient donc environ 21 000 salariés² dans les Pays de la Loire, soit une part de 30 %.

L'exclusion du secteur public peut avoir des répercussions sur l'interprétation des résultats. La mise en perspective des données d'emploi sur plusieurs années peut, en effet, être affectée par des "effets de champ". Ainsi, l'entrée dans le champ de l'assurance chômage d'entreprises relevant précédemment du secteur public peut conduire à une brusque augmentation des effectifs salariés qui ne doit pas être interprétée comme un réel accroissement de l'emploi.

¹ Estel utilise les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) complétées par les statistiques du Système d'information sur les agents des services publics.

² Selon nos estimations, l'essentiel de ces 21 000 salariés sont employés par le groupe *La Poste* (aux alentours de 15 000 agents) et le groupe *SNCF* (près de 5 000 personnes).

C'est sous cette forme qu'apparaît le code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE aux entreprises et aux établissements.

La NAF révision 2 est organisée en plusieurs niveaux hiérarchiques imbriqués. Les plus utilisés sont les suivants :

- les grands secteurs (au nombre de 4 ; agriculture - industrie - construction - tertiaire),
- les sections (au nombre de 21, numérotées de A à U),
- les divisions (au nombre de 88, qui sont constituées à partir des deux premières positions du code APE),
- les groupes (au nombre de 272),
- les classes (au nombre de 615).

Les niveaux sont dénommés "A xx" où xx représente le nombre de postes (de A 4 à A 732)³.

³ Le niveau A 17, utilisé notamment par Pôle emploi, est un regroupement supplémentaire strictement français.

Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes

Le secteur des transports et de l'entreposage constitue une des 21 sections de la NAF révision 2, la section H. Elle comprend trente sous-classes, de 49.10Z à 52.29B. Selon la notice explicative de l'INSEE, elle « couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc. Cette section comprend la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote. Elle comprend également les activités de poste et de courrier ».

Cette définition des transports en tant qu'activité économique est différente de l'approche par métier. Ainsi, une secrétaire d'une compagnie aérienne fait partie du secteur des transports ; par contre, un conducteur de poids lourds d'une entreprise de travaux publics est ventilé dans le secteur de la construction (dont dépend l'activité principale exercée par l'établissement employeur).

Par rapport à la NAF révision 1, les sous-classes 79.11Z (activités des agences de voyage), 79.12Z (activités des voyagistes) et 79.90Z (autres services de réservation et activités connexes) sont sorties du secteur des transports et font désormais partie de celui des services (division 79). A l'inverse, les sous-classes 53.10Z (activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel) et 53.20Z (autres activités de courrier) ont été intégrées dans le champ des transports.

Dans le cadre de la présente publication, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en sept catégories.

Transports routiers de voyageurs

- 49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 49.32Z Transports de voyageurs par taxis
- 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs

Transports routiers de marchandises

- 49.41A Transports routiers de fret interurbains
- 49.41B Transports routiers de fret de proximité
- 49.41C Location de camions avec chauffeur
- 49.42Z Services de déménagement
- 52.29A Messagerie, fret express
- 53.20Z Autres activités de poste et de courrier

Transports maritimes et fluviaux

- 50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers
- 50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret
- 50.30Z Transports fluviaux de passagers
- 50.40Z Transports fluviaux de fret

Transports aériens

- 51.10Z Transports aériens de passagers
- 51.21Z Transports aériens de fret

Entreposage, stockage et manutention

- 52.10A Entreposage et stockage frigorifique
- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique
- 52.24A Manutention portuaire
- 52.24B Manutention non portuaire

Services auxiliaires des transports

- 52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres
- 52.22Z Services auxiliaires des transports par eau
- 52.23Z Services auxiliaires des transports aériens
- 52.29B Affrètement et organisation des transports

Autres activités

- 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 49.20Z Transports ferroviaires de fret
- 49.39C Téléphériques et remontées mécaniques
- 49.50Z Transports par conduites
- 51.22Z Transports spatiaux
- 53.10Z Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel

Le dernière catégorie « **Autres activités** » comprend très peu de salariés en Pays de la Loire (dix-huit personnes en 2009, aucune en 2010) et n'a pas fait l'objet d'un traitement spécifique dans le présent document. Elle correspond à des activités peu présentes dans la région, soit en raison de leurs fortes spécificités géographiques (transports spatiaux, téléphériques et remontées mécaniques), soit parce qu'elles sont le fait d'entreprises publiques, non affiliées de fait à l'assurance chômage (*SNCF, La Poste, ...*)

Toujours disponible *Les effectifs salariés du secteur des transports en 2009*

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rapports-thematiques-annuels-sur-a564.html>



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

34, place Viarme - BP 32 205 - 44022 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Rédaction et mise en forme :
Denis Douillard
denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr

Photo (première de couverture) :
André Bocquel

*La situation
des transports
en Pays de la Loire*

Service connaissance
des territoires et évaluation

Division de l'observation,
des études et des statistiques

Directeur
de la publication :
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0017

© DREAL 2011